

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Date de la convocation : **7 novembre 2019**Date et heure de la séance : **13 novembre 2019 à 18h.30**Nombre de conseillers municipaux : **27**Nombre de présents : **20**Absents avec procuration : **3**Absents : **4**

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIN - Pascal DÉCOTTE - Jacques DUBOISSET - Mmes Sylvie FABRON - Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Matthias DINIZ procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jean-Pierre FASSIER procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Hervé PRONONCE.

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Valérie MONTEIRO - Nadège PARANT M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 19/11/13/006**OBJET : Commission Locale d'Evaluation des Charges à Transférer : Adoption du rapport du 18 octobre 2019.**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 18 octobre 2019 pour procéder :

- à l'évaluation définitive des charges associées au transfert par la Ville de Clermont-Ferrand du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) à Clermont Auvergne Métropole le 1^{er} septembre 2019, conformément aux décisions de la réunion de CLECT du 3 mai 2019 ;

- à la réévaluation des charges nettes transférées en 2017 par les communes de Clermont-Ferrand, Chamalières et Châteaugay, dans le prolongement des réévaluations effectuées par la CLECT à l'occasion de sa réunion du 1^{er} février 2019. Il précise que le rapport, présenté lors de cette séance, a été adopté à l'unanimité.

Il indique ensuite que, bien que les éléments évoqués dans ces documents ne concernent pas directement la commune, il convient néanmoins que le Conseil Municipal se prononce sur ce point, qui conditionne, pour les communes concernées, l'adaptation des attributions de compensation définitives de 2019, soumise au vote du Conseil métropolitain du 15 novembre 2019.

Monsieur le Maire précise que ce dossier a reçu un avis favorable de la commission « Finances - Budget » lors de sa séance du 5 novembre 2019, et invite le Conseil Municipal à :

- approuver le rapport de la CLECT du 18 octobre 2019 joint en annexe,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 20/11/2019
Reçu en Préfecture le 20/11/2019

Le Directeur Général des Services,

Jérémie FONTFREYDE.